



# PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 26 novembre 2021

### Evolution défavorable de la situation épidémiologique en Ardèche

#### 1. Point sur la situation sanitaire dans le département

**Le taux d'incidence de la Covid-19 en Ardèche progresse très rapidement et s'élève aujourd'hui à 436 cas pour 100 000 habitants** : le département de l'Ardèche connaît un taux d'incidence très supérieur à la moyenne nationale et régionale. **Cela signifie que le virus circule activement et de manière diffuse dans la population.**

Cette circulation virale se traduit dans les activités de soins, où le nombre de personnes hospitalisées augmente. **Le 26 novembre, 74 personnes sont hospitalisées dans le département pour cause de Covid-19 dont 5 en réanimation.**

Actuellement, les situations qui génèrent le plus de cas contact sont les événements privés, les événements de loisirs et les événements sportifs. **Du 18 au 24 novembre, la CPAM décompte 215 « patients 0 » quotidiens en moyenne.** L'augmentation est extrêmement forte d'une semaine sur l'autre (+79,4% entre les 7 derniers jours glissants et les 7 jours précédents). Sur la journée du mercredi 24 novembre, la CPAM a relevé un cumul de 327 nouveaux « patients 0 ». **A noter qu'il faut remonter au 06 novembre 2020 pour retrouver un tel niveau de patients positifs en Ardèche.**

**Le système éducatif ardéchois est également touché** : depuis la rentrée scolaire, 234 classes ont été fermées depuis la rentrée. Actuellement, 3 écoles sont fermées alors que depuis la rentrée scolaire, 5 écoles ont été fermées dans le département.

**Face à la gravité de la situation, le préfet de l'Ardèche appelle à la vigilance de tous** : il est indispensable de maintenir les gestes barrières, même vaccinés. **Le préfet de l'Ardèche s'est adressé par courrier aux élus des intercommunalités les plus touchées par la Covid-19 ainsi qu'à tous les maires du département** pour leur rappeler l'importance de leur soutien pour relayer un message de fermeté dans l'application des gestes barrières et la mise en œuvre du passe sanitaire et de son contrôle.

#### 2. Les actions menées pour faire face à la situation

Dans ce contexte de sur-incidence et de circulation quasi-exclusive de virus « delta » plus contagieux que le virus d'origine, et afin de limiter au maximum l'aggravation de la circulation virale sur le territoire, plusieurs actions sont menées :

- **Des opérations de dépistage sont organisées là où le virus circule le plus dans le département**

Dans le cadre de la stratégie « tester, alerter, protéger », **l'objectif est de détecter la présence du virus et de casser les possibles chaînes de transmission du virus.** Les personnes identifiées comme malades peuvent ainsi s'isoler et éviter la propagation du virus.

Ainsi, deux opérations de dépistage sont organisées dans le sud Ardèche : le jeudi 25 novembre à Saint-Remèze et le vendredi 26 novembre à Aubenas.

- **La vaccination complète est le moyen le plus efficace pour prévenir les hospitalisations et les formes graves de la Covid-19**

Dès samedi 27 novembre 2021, **le rappel vaccinal doit être effectué dans les meilleurs délais dès 5 mois après la dernière injection pour toutes les personnes majeures.** La dose de rappel du vaccin sera intégrée au passe sanitaire à partir du 15/12/21 pour les 65 ans et plus et du 15/01/22 pour les 18 ans et plus.

**L'offre vaccinale est maintenue et les capacités augmentent en centres de vaccination et avec le concours des professionnels de ville** (ajout de lignes vaccinales, élargissement des jours et horaires d'ouverture y compris les week-ends) :

- 4 centres de vaccination restent ouverts à Annonay, Privas, Guilhaud-Granges (jusqu'aux vacances de Noël) et Saint Martin de Valamas
- Maison médicale de garde d'Aubenas au centre hospitalier, sans rendez-vous le matin et avec rendez-vous l'après-midi (Doctolib)
- Dispositif assuré par les infirmières de Villeneuve de Berg les samedis à la salle des fêtes de Saint-Jean-Le-Centenier
- Pôle de Santé Meyras
- Pôle de Santé Bourg-Saint-Andéol
- Station Médicale des Vans + Cabinet Libéraux Indépendants des Vans et de Saint-Paul-Le-Jeune
- Pôle Médical Lômes santé à Guilhaud-Granges
- Maison de santé Pluriprofessionnelle de Vallon-Pont-D'Arc actuellement déporté sur une salle de la mairie de Vallon-Pont-d'Arc, 1 place de la Résistance
- Regroupement Cabinet IDEL à Saint-Marcel-d'Ardèche dans un local mis à disposition par la mairie de Saint-Just-d'Ardèche
- Le centre du Val d'Ay, 100 rue des Aigas à Satillieu à partir du 3 décembre
- Maison de santé Pluriprofessionnelle Les 3 Rivières à Ruoms
- Centre éphémère du Territoire de la Haute Vallée de la Beauce, salle de la Pourette à Valgorge (07110) à partir du 6 décembre

Pour connaître les modalités d'accès, il est conseillé de se rapprocher des lieux de vaccination et de consulter [sante.fr](https://sante.fr). Certains centres proposent des accès avec et sans rendez-vous.

En parallèle, **plusieurs opérations de vaccination sont organisées dans le département :**

- Du 23 et 25 novembre à Coucouron et à Saint-Étienne-de-Lugdarès
- Le samedi 27 et le dimanche 28 novembre à la salle des fêtes de Vesseaux de 9h à 17h : vaccination de toute personne volontaire par les sapeurs-pompiers de l'Ardèche
- Le samedi 27 et dimanche 28 novembre, de 8h30 à 14h, au centre de santé de l'ADMR à Annonay, et tous les week-ends au moins jusqu'au 12 décembre
- Le samedi 27 novembre au centre de vaccination de Privas (pôle Maurice Gounon), de 9h à 17h, et tous les samedis suivants
- **Il est indispensable de maintenir les gestes barrières, y compris lors de manifestations avec passe sanitaire et y compris pour les personnes vaccinées.**

À compter du 26 novembre, le port du masque est obligatoire, sur tout le territoire, dans les espaces publics clos (y compris dans les lieux soumis au passe sanitaire). En Ardèche, depuis l'arrêté préfectoral du 20 août 2021, **le port du masque est obligatoire dans les lieux soumis au passe sanitaire, de même que dans les espaces publics à forte fréquentation comme les marchés.** Il revient aux gestionnaires des établissements et aux communes de veiller au bon affichage des consignes sanitaires à respecter et à ventiler régulièrement les lieux fermés accueillant du public.

### 3. Intensification des contrôles du respect des consignes sanitaires par les forces de l'ordre

Là où le passe sanitaire est requis, il appartient au gestionnaire de l'établissement ou à l'organisateur de l'évènement de le contrôler. **Le préfet de l'Ardèche a demandé aux forces de l'ordre de renforcer les contrôles des lieux soumis au passe sanitaire** en ciblant les établissements recevant du public et les évènements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public ; et de contrôler le port du masque dans les lieux à forte fréquentation comme les marchés.

Sur la période du 01 au 25 novembre 2021, **la gendarmerie de l'Ardèche a réalisé 283 contrôles tandis que la police nationale de l'Ardèche a effectué 152 contrôles.**

Ces contrôles seront maintenus et intensifiés sur l'ensemble du département.

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16  
Mél : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)  
[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)